



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des sécurités

Chambéry, le - 3 AVR. 2024

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les  
maires

Objet : Report de l'essai mensuel du mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024

Référence : Arrêté du 23 mars 2007

L'article 4 de l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte prévoit que « *les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leurs matériels (sirènes relevant de l'État, des communes et des établissements industriels, autre que les aménagements hydrauliques) le premier mercredi de chaque mois.* »

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, jour férié, est également le premier mercredi du mois, tout comme l'est également le second, ce qui ne permet pas le report habituel d'une semaine de l'essai mensuel. Dans ce contexte, il est décidé de **procéder au report de l'essai mensuel au jeudi 2 mai 2024, aux horaires habituels.**

Je vous remercie de bien vouloir communiquer cette information aux habitants de votre commune.

Le Préfet

Francis RAVIER